

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Aide-mémoire portatif de campagne à l'usage des officiers d'artillerie [suite]
Autor: Le Bret, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les malades seront transportés dans les ambulances ou d'autre façon.

On ne montera sur les sièges que par ordre du commandant de batterie. A l'approche d'une montée, les hommes descendront sans autre ordre.

XV. En marche, les batteries ne s'arrêteront jamais, sans ordre supérieur, pour abreuver, afin de ne pas arrêter le reste de la colonne.

Les canonniers marcheront près des pièces, à portée d'aider à leur marche. Un officier ou un sous-officier intelligent doit marcher en avant-garde pour s'enquérir des obstacles, et en faire rapport à temps au chef de colonne.

Si le retard dans la marche doit être d'une dizaine de minutes au plus, les conducteurs mettront pied à terre, et la servante sera baissée.

Si une voiture, par une cause quelconque, ne peut plus avancer, on la jettera promptement hors du chemin, afin de ne pas ralentir le mouvement de la colonne.

XVI. Quand on est en station, et que le terrain n'est pas favorable à des exercices d'école de batterie avec les voitures, les chevaux seront néanmoins exercés tous les jours.

Par ordre du brigadier-général Hunt :

(Signé) John W. CRAIG,
Assistant-adjutant-général.

AIDE-MÉMOIRE PORTATIF DE CAMPAGNE A L'USAGE DES OFFICIERS D'ARTILLERIE.

(Suite.)

Règles à observer dans le tir. — Les fusées de 6^c à obus ne seront jamais tirées sur affût à des angles inférieurs à 10° — S'il fait du vent, diriger l'auget du côté opposé à celui d'où le vent souffle. La quantité dont on devra déranger ainsi la direction de l'auget, augmentera avec la force du vent, et avec l'angle que sa direction fait avec le plan de tir ; elle devra d'ailleurs être plus grande lorsque le vent viendra de l'avant, que lorsqu'il soufflera de l'arrière. — Lors-

que le vent vient de l'avant dans le plan de tir, augmenter l'angle de tir, et le diminuer, lorsqu'il vient de l'arrière, sans rien changer à la direction de l'auget. — Enfin, si l'on est maître de choisir sa position, se placer de manière que la direction du tir soit la même que celle du vent.

Lorsque le terrain est uni et résistant sur une étendue de 100 à 150 mètres, et que le but à atteindre est peu éloigné, on peut tirer les fusées à obus sur le sol; il faut relever alors un peu la tête de la fusée, de manière à incliner son axe de 5° à 7°. Les portées des fusées ainsi lancées varient de 600 à 1000 mètres, suivant la consistance du terrain. — Eviter ce genre de tir sur un terrain mou.

CHAPITRE VII.

Matières et objets divers pour les constructions et les approvisionnements.

Ce sujet n'est point développé: les notions sur les bois, fers, etc., que contient le chapitre correspondant du grand Aide-mémoire de 1856, ont paru trop essentiellement techniques pour trouver place dans l'Aide-mémoire portatif.

CHAPITRE VIII.

Chargement des munitions, outils et approvisionnements, rechanges, etc.; poids des affûts et voitures chargés.

Laissant de côté l'énumération des divers assortiments, rechanges et outils, ainsi que leur répartition et leur chargement dans les caisses et les coffres, nous nous bornerons à résumer dans le tableau suivant les munitions réglementaires contenues dans chaque coffre et les poids des affûts et caissons chargés (1).

(1) Le détail des divers chargements des coffres et caisses des batteries de campagne et de montagne, est indiqué sur des tableaux collés contre le dessous du couvercle.

MUNITIONS DE CAMPAGNE.

Artillerie rayée.

CHARGEMENT.	COFFRE A MUNITIONS.			CAISSE à munitions pour canon de 4. rayé, de montagne.	
	Mod. 1840, pour canon de 12, rayé, de campagne.	Mod. 1858, pour canon de 4, rayé, de campagne.	Mod. 1840, pour canon de 4, rayé, de campagne.		
Obus oblongs ordinaires	17	26	26	7	
Obus oblongs à balles	—	3	3	1	
Boîtes à mitraille	1	3	3	1	
Charges de poudre	18	32	32	9	
Etoupilles	30	50	50	12	
Nombre de coups par coffre ou caisse nombre	18	32	32	9	
Poids {	du coffre ou de la caisse chargé kil.	335	239	259	51
	de l'avant-train, avec coffre chargé kil.	715	514	639	—
	de l'affût, avec bouche à feu et avant-train chargé kil.	1937	1272	—	217
	du caisson avec coffres et avant-train chargés kil.	1844	1310	1616	—

Armes portatives rayées.

CHARGEMENT.	COFFRE A MUNITIONS.				CAISSE A MUNITIONS de montagne.		
	Modèle 1840.		Modèle 1858.		Infan- terie.	Chas- seurs.	
	Infan- terie.	Chas- seurs.	Infan- terie.	Chas- seurs.			
Paquets de cartouches	1092	910	700	600	144	108	
Nombre de coups pour coffre ou caisse	6552	5460	4200	3600	864	648	
Poids {	du coffre ou de la caisse chargé kil.	378	400	258600	280	48500	46
	de l'avant-train, avec cof- fre chargé kil.	758	780	533600	555	—	—
	du caisson avec coffres et avant-train chargés kil.	1973	2037	1368800	1433	—	—

Deux chariots de batterie et deux forges sont affectés à chaque batterie de campagne, savoir : un chariot et une forge pour le service et l'entretien du matériel ; un chariot pour le transport du harnachement ; une forge pour le ferrage des chevaux.

CHAPITRE IX.

Du cheval.

Ce chapitre est essentiellement consacré à la *connaissance du cheval, nourriture, soins en route et en campagne, ferrure, accidents,*

blessures et maladies, harnachement des chevaux, mode d'attelage, harnachement des mulets de l'artillerie de montagne, et entretien du harnachement.

Le cheval propre à l'artillerie doit être âgé de 5 à 7 ans et avoir la taille de 1m,51 à 1m,54. — Le mulet peut être employé utilement depuis 4 ans jusqu'à 25 et plus.

La composition des rations de fourrage, différente pour l'Algérie et l'intérieur, est celle indiquée dans les tableaux suivants.

Composition des rations de fourrage.

Intérieur.										
	Sur le pied de paix ou de rassemblement			Sur le pied de guerre.			En route.			Supplément d'avoine pour les marches mil.
	Foin.	Paille.	Avoine.	Foin.	Paille.	Avoine.	Foin.	Paille.	Avoine.	
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Chevaux de selle et de trait, officiers et troupe	5	5	3,60	7	4	4,20	5,50	—	5,20	0,60
Mulets	4	5	3,00	5	4	3,80	4,50	—	4,80	0,80

Algérie.						
	Sur le pied de station.			Sur le pied de route en expéditions et positions y assimilées.		
	Foin.	Paille.	Orge.	Foin.	Paille.	Orge.
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Chevaux } race française	4	2	4	5	—	4
de selle } race arabe, sarde, etc.	3	2	4	4	—	4
Chevaux de trait	6,5	2	5,5	7,5	—	5,5
Mulets } de trait	4	2	5	5	—	5
de bât.	3	2	5	4	—	5

Les §§ traitant des soins à donner en route et en campagne, de la ferrure, des accidents, blessures et maladies, contiennent les prescriptions en usage dans toutes les artilleries. — Comme marques distinctives, les chevaux sont marqués: 1° à la fesse, de l'initiale et du numéro du corps auquel ils appartiennent (1); 2° au sabot, de leur numéro matricule.

(1) Cette flétrissure imméritée va disparaître entièrement. Non seulement elle constituait une tache nuisant à la beauté des formes de l'animal, mais elle était un obstacle à la remonte des officiers à qui il déplaisait de se servir d'un cheval

Laissant de côté tout ce qui est relatif à la nomenclature du harnachement des chevaux et à son entretien, nous rappellerons que l'armée française possède le harnachement à bricole, adopté le 9 août 1858, après de nombreuses expériences comparatives avec le harnachement à collier. Ces expériences ont prouvé que la bricole n'avait sous le rapport du tirage aucune infériorité, et qu'elle présentait de grands avantages sous le rapport de la dépense, de l'entretien, des transports, et de l'ajustement sur les chevaux. Ce dernier avantage a été mis en relief d'une manière toute particulière dans la campagne du Mexique en 1863, où on a été forcé d'atteler des chevaux et des mulets de toutes tailles. Les bricoles du modèle réglementaire ont pu être mises en œuvre immédiatement sans aucune modification, elles ont fait là comme ailleurs un excellent service ; les colliers n'auraient pu être employés, dans les mêmes circonstances, sans d'importants changements.

Quant au *mode d'attelage*, toutes les voitures de l'artillerie, étant à timon, à l'exception de la charrette de siège, sont attelées suivant le mode dit à *l'allemande*, avec cette particularité, que dans l'attelage ordinaire à l'allemande, les chevaux sont attelés, par couple de deux, sur des palonniers mobiles, tandis que dans les attelages de l'artillerie, les chevaux sont attelés trait sur trait, dans chaque file, par l'intermédiaire d'une longe de trait, de manière que chaque cheval tire sur les traits de tous ceux qui le suivent, tout en conservant une certaine indépendance dans ses efforts. Les traits des chevaux de derrière sont attachés à la volée de la voiture, sans palonniers.

Le canon de 4, rayé, de montagne, et son affût sont portés à dos de mulet ou attelés.

Les caisses à munitions, celles de la forge, les caisses pour les outils, rechanges et approvisionnements, sont transportées à dos de mulet seulement.

Le harnachement a été adopté en 1845 ; il se compose d'une garniture de tête et de deux modèles de bât : le bât d'affût pour le transport du canon ou de l'affût, et le bât de caisses. (*A suivre.*)

déshonoré par cette mutilation. Comme il s'agissait cependant de conserver une marque qui empêchât la fraude dont les bêtes de réforme seraient sans cela un objet facile, un nouveau mode de procéder a été régulièrement consacré par une disposition ministérielle en date du 24 avril. — L'ancienne marque est actuellement remplacée par une marque moins apparente, apposée au fer chaud, à l'encolure sous la crinière, et composée des initiales de chaque arme, suivies de chiffres représentant le numéro du régiment. Les caractères qui composent les lettres et les chiffres ont 5 centimètres de hauteur. (*Réd.*)

On lit dans le *Spectateur militaire* de Paris :

« Aujourd'hui, toute idée qui veut faire son chemin dans le monde, toute entreprise qui cherche à recruter des adhérents, se crée une organe spécial de publicité, un *moniteur* de ses efforts, de sa propagande et de ses progrès, des sympathies qu'elle éveille et du concours qu'elle rencontre. Nous nous contenterons de citer, parmi les publications périodiques de ce genre, l'*Isthme de Suez*, la *Navigation aérienne*, la *Morale indépendante*. L'œuvre, bien connue des lecteurs du *Spectateur*, fondée par M. Dunant pour les secours à donner aux blessés militaires et la neutralisation, en temps de guerre, des blessés, des ambulances et de tout le personnel médical, n'a pas manqué à cette condition de la publicité moderne. Elle s'est donnée aussi un journal particulier, paraissant tous les mois, et que nous nous faisons un devoir d'annoncer¹. Tout souscripteur à l'Œuvre, pour une somme de six francs, au moins, recevra ce bulletin. Nous avons sous les yeux les deux premiers numéros, qui sont pleins d'intérêt.

Une idée en amène une autre, L'institution charitable de M. Dunant n'étant appelée à fonctionner qu'en temps de guerre, alors que la guerre devient de plus en plus rare, on se demandait bien un peu ce que ferait de son temps, de les ressources, de son ardeur, la Société de secours pendant les longues intermittences de paix. C'est ce qu'a compris une autre Société, création admirable aussi de l'esprit moderne. L'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, qui vient de tenir, à Berne, sa quatrième session, a inscrit, cette année, dans son programme la question suivante : Jusqu'à quel point les institutions de secours volontaires, pour les blessés, en temps de guerre, pourraient-elles, en temps de paix, venir en aide aux populations, par exemple, dans les cas d'épidémie, d'inondation, etc. ? — Déterminer les moyens pratiques d'arriver à ce but. »

Le germe est posé en terre ; nous ne doutons pas d'un nouvel épanouissement de l'œuvre de Genève dans cette nouvelle direction.

La Commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 a annoncé récemment à la Société de secours qu'elle mettrait à sa disposition un espace de 600 mètres. Déjà se trouvent réunis, dans un local que M. Godillot a offert à l'Œuvre, rue Rochechouart, 54, de nombreux objets de campement hospitaliers. Appel est fait aux inventeurs. Les comités étrangers ont répondu avec empressement aux communications qui leur ont été faites à ce sujet par le Comité central français. Le concours national a été sollicité également, par des circulaires adressées aux conseils généraux, aux préfets, aux généraux et aux chefs de corps. Tout assure donc le succès de cette exposition de bienfaisance internationale, qui figurera peut-être à côté de celle des engins les plus formidables de destruction inventés par l'art moderne. Le combat, quand il est devenu l'*ultima ratio* des peuples, n'a jamais offert de plus énergiques élans qu'à notre époque ; mais jamais, non plus, la pitié et la charité pour ses victimes n'ont été plus vives et plus efficaces.

P. LE BRET.

¹ Bureau et siège de la Société de secours aux blessés militaires, 18, rue Roquépine, Paris.